



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville
Question orale n° 398

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de la ville sur les difficultés rencontrées par les petites villes qui se trouvent pour l'essentiel exclues des dispositifs actuels mis en place dans le cadre de la politique de la ville. La moyenne vallée de l'Arve (Haute-Savoie) constitue une zone d'urbanisation continue de plus de 70 000 habitants répartis sur 14 communes dont 40 % a moins de vingt-cinq ans et plus de 20 % sont des migrants. Le parc de logement social représente 18 % de l'habitat. Trop petites pour être intégrées aux zones classées « politique de la ville », les communes de la moyenne vallée de l'Arve ont collectivement les responsabilités d'une agglomération urbaine importante sans avoir les moyens de répondre aux difficultés (violence, intolérance, délinquance, exclusion...). Ainsi lorsqu'un programme de réhabilitation de logements sociaux est engagé, les petites villes ne peuvent pas obtenir de financement de l'Etat pour mettre en oeuvre un projet global d'aménagement du quartier. En outre, le développement d'actions intercommunales pour améliorer la prise en charge des problèmes sociaux (pays test, plan local de l'habitat...) conduit un certain nombre d'acteurs de l'action sociale à se décharger un peu plus sur les communes de leurs responsabilités. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour développer les actions de politique de la ville dans les petites villes, et, en particulier pour soutenir les projets « politique de la ville » élaborés au plan intercommunal.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Meylan a présenté une question, n° 398, ainsi rédigée:

«M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur les difficultés rencontrées par les petites villes de la moyenne vallée de l'Arve, qui se trouvent pour l'essentiel exclues des dispositifs actuels mis en place dans le cadre de la politique de la ville. La moyenne vallée de l'Arve (Haute-Savoie) constitue une zone d'urbanisation continue de plus de 70 000 habitants répartis sur 14 communes, dont 40 % ont moins de 25 ans et plus de 20 % sont des migrants. Le parc de logement social représente 18 % de l'habitat. Trop petites pour être intégrées aux zones classées «politique de la ville», les communes de la moyenne vallée de l'Arve ont collectivement les responsabilités d'une agglomération urbaine importante sans avoir les moyens de répondre aux difficultés (violence, intolérance, délinquance, exclusion...). Ainsi, lorsqu'un programme de réhabilitation de logements sociaux est engagé, les petites villes ne peuvent pas obtenir de financement de l'Etat pour mettre en oeuvre un projet global d'aménagement de quartier. En outre, le développement d'actions intercommunales pour améliorer la prise en charge des problèmes sociaux (pays-test, plan local de l'habitat...) conduit un certain nombre d'acteurs de l'action sociale à se décharger un peu plus sur les communes de leurs responsabilités. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour développer les actions de politique de la ville dans les petites villes et, en particulier, pour soutenir les projets «politique de la ville» élaborés au plan intercommunal.» La parole est à M. Michel Meylan, pour exposer sa question.

M. Michel Meylan. Les petites villes de 10 000 habitants environ sont généralement exclues des dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville, alors même que, bien souvent, elles affrontent avec la même intensité que les grandes villes les problèmes urbains actuels.

L'agglomération de 70 000 habitants qui s'étend entre les communes de Cluses, de La Roche-sur-Foron et de

Bonneville est caractéristique. Les acteurs sociaux s'accordent à reconnaître que la moyenne vallée de l'Arve est confrontée à des problématiques très similaires à celles des grandes villes nouvelles de la couronne parisienne.

L'atout fort de cette vallée est un bassin industriel de PME-PMI extrêmement dynamiques et créatrices d'emplois.

En revanche, avec une arrivée moyenne de 1 000 habitants nouveaux par an, l'intégration des populations venues de l'extérieur cause des difficultés importantes sur le plan de la cohésion sociale, qui est menacée dans certains quartiers au Crozet à Scionzier, aux Ewues à Cluses, ou aux Iles à Bonneville. En quelques années, une urbanisation mal maîtrisée a transformé ce qui n'était qu'une juxtaposition de petits hameaux en une véritable agglomération urbaine. L'apport massif de population extérieure, d'origine étrangère ou venant de régions françaises économiquement sinistrées, nécessite un investissement important des collectivités locales pour maintenir la cohésion sociale de ce bassin de vie et éviter l'explosion des phénomènes d'exclusion.

Certaines communes du pays du Mont-Blanc se trouvent également confrontées aujourd'hui à des problématiques urbaines aiguës. A Passy ou à Sallanches, les questions de prévention deviennent de plus en plus sensibles. Le malaise urbain existe même à Chamonix qui, derrière une image d'excellence, est en passe de devenir la ville de France qui connaît le plus fort taux de suicide chez les jeunes.

L'Etat restera-t-il longtemps sur des schémas culturels dépassés ou est-il prêt à reconnaître l'évolution des réalités sociales et à mettre en oeuvre les moyens adéquats pour y répondre ?

Bien que de petite taille, les communes de la vallée de l'Arve et du pays du Mont-Blanc ont collectivement les responsabilités d'une agglomération urbaine importante sans disposer des moyens pour répondre aux problèmes liés à la violence, à l'intolérance, à l'exclusion, etc. Or, à l'exception du quartier des Ewues à Cluses, elles ont toujours échappé au classement dans les zones «politique de la ville». Ainsi, par exemple, elles n'ont pas accès aux dispositifs d'accompagnement des programmes de réhabilitation des logements sociaux. Dès lors, il est pratiquement impossible pour les communes de mettre en oeuvre un projet global de réaménagement des quartiers, corollaire pourtant obligé de la réussite d'opérations de réhabilitation de logements sociaux. Elles ne peuvent prendre seules en charge le financement lourd d'équipements de vie, pourtant indispensables: maison des jeunes, équipements sportifs, locaux associatifs, désenclavement des quartiers.

Confrontées seules à ces problématiques, les communes sont aussi découragées de développer au plan intercommunal les actions de politique de la ville: plan local de l'habitat, conseil intercommunal de prévention de la délinquance. Nombre d'acteurs de l'action sociale tirent en effet argument de l'existence de telles structures intercommunales pour se désengager et laisser les collectivités supporter seules la charge des problèmes sociaux.

Monsieur le ministre délégué à la ville, les communes de la moyenne vallée de l'Arve se sont engagées dans un projet audacieux pour définir, dans le cadre du «pays test», un projet global de développement. Quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre pour soutenir cette démarche et ouvrir enfin la politique de la ville aux petites villes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur le député, de nombreuses communes connaissent aujourd'hui des phénomènes de violence et d'exclusion liés à la crise urbaine, au-delà même des grands ensembles d'habitat où, depuis quelques années, ces phénomènes ont pris des proportions inquiétantes. Cette extension des problèmes urbains nécessite un effort accru de prévention et la recherche d'un traitement global et local de l'exclusion, sous l'impulsion des collectivités locales et selon les préceptes mis en oeuvre dans le cadre de la politique de la ville. Les actions de prévention menées dans les petites villes méritent donc d'être encouragées.

A travers les contrats de ville et les autres actions de la politique de la ville, l'Etat intervient au profit de quelque 1 600 quartiers, dans lesquels vivent 6 millions de personnes; il a pu se voir reprocher la dispersion de ses efforts sur l'ensemble du territoire national et leur ciblage excessif sur certains quartiers.

Dans la perspective de la prochaine génération de contrats de ville, il conviendra donc de réfléchir à la géographie et aux modalités d'intervention de l'Etat. Il pourrait sembler logique d'intensifier ses interventions sur les sites les plus lourds, nécessitant un effort particulier de solidarité nationale, et de donner plus d'outils et de moyens aux collectivités locales pour qu'elles puissent assurer leurs missions dans les meilleures conditions, seize ans après le début de la décentralisation. Le devenir des territoires dont elles ont la charge politique en

dépend.

La politique de la ville doit par ailleurs s'inscrire davantage dans les dynamiques intercommunales - c'est justement l'un des points sur lesquels vous insistez - et ne pas se cantonner aux seules actions menées dans les quartiers en difficulté.

La politique de la ville doit également agir sur les leviers de l'exclusion en encourageant le développement urbain, social et économique des agglomérations. Les projets de loi sur l'intercommunalité et sur l'aménagement du territoire, préparés respectivement par Jean-Pierre Chevènement et par Dominique Voynet, vont dans ce sens.

En tout état de cause, la réussite de la politique de la ville passera par une souplesse accrue de ses interventions au sein de l'agglomération concernée, afin de prendre en compte le caractère global des phénomènes d'exclusion, de mettre en oeuvre une véritable politique de prévention, notamment dans les petites villes, et de s'adapter aux évolutions positives ou négatives constatées. Une politique excessive de zonage, telle que le précédent gouvernement l'a exacerbée - zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines -, a pu contribuer à figer les situations et à stigmatiser les quartiers concernés. Il conviendra, le moment venu, d'en corriger les excès.

Vous le savez, monsieur le député, le Gouvernement va prolonger d'un an les contrats de ville. Nous devons mettre à profit l'année 1999 pour négocier, ville par ville, agglomération par agglomération, les conditions dans lesquelles nous signerons, le moment venu, avec les collectivités locales et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, les contrats de la nouvelle génération, qui porteront sur la période 2000-2005, et qui suivront ainsi le même tempo que les contrats Etat-régions.

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je regrette que vous n'ayez évoqué les petites villes qu'à la fin de votre réponse, car c'est vraiment ce problème qu'il faut résoudre, dans la mesure où près de 20 % de la population vit maintenant dans des villes de moins de 10 000 habitants. Néanmoins, j'ai bien retenu que le Gouvernement faisait de gros efforts pour mettre sur un pied d'égalité les petites villes et les agglomérations importantes.

Pourriez-vous recevoir le groupe d'études sur les petites villes et les villes moyennes afin qu'il vous fasse part de ses préoccupations à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Deux mots encore, monsieur le député, pour vous rassurer, si besoin en était. Petites villes et grandes villes sont liées. Elles ont en effet besoin, les unes et les autres, d'un équilibre sur chacun des territoires. Si la situation s'améliorait d'un seul coup dans les grandes villes et les zones urbaines - je souhaite que ce soit le cas, même si la tâche est difficile - mais si les villes moyennes et les petites villes du monde rural connaissaient parallèlement de nouvelles difficultés, il s'ensuivrait un nouveau mouvement de population en direction des grandes zones urbaines et rien ne serait réglé. Tout en accordant une priorité au retour à l'égalité des chances dans les quartiers et les villes les plus concernés par la politique de la ville, le Gouvernement sera donc très attentif au reste du dossier relatif à l'aménagement du territoire pour éviter tout effet pervers dans ce rééquilibrage de la politique urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 398

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1998, page 4620

Réponse publiée le : 10 juin 1998, page 4772

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 1998